

**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
COMMUNE DE JETTE**Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal**Présents**

Joris Poschet, *Président* ;  
Claire Vandevivere, *Bourgmestre* ;  
Jennifer Gesquière, Thomas Naessens, Benoît Gosselin, Nathalie De Swaef, Laura Vossen,  
Christophe Kurt, Eren Güven, Anna Hovsepyan, *Échevin(e)s* ;  
Hervé Doyen, Fouad Ahidar, Bernard Van Nuffel, Jacob Kamuanga, Mounir Laarissi, Yassine  
Annhari, Olivier Corhay, Joëlle Electeur, Xavier Van Cauter, Nathalie Vandenbrande, Behar  
Sinani, Jan Busselen, Le Bao Tran Nguyen, Claudia Chin, Farah Mrabet, Joyce Yusuff, Widad  
Temsamani, Abderrahman El Azzaoui, Leila Agic, Sekina Taïf, Ibrahima Bah, Shaikh Faisal  
Mehmood, Sébastien Vandenheede, Charlotte Havelange, Fanny Evers, Thibault Legrain,  
*Conseillers communaux* ;  
Benjamin Goeders, *Secrétaire communal*.

**Excusé**

Sven Gatz, *Conseille(è)r(e) communal(e)*.

**Séance du 16.12.24**

---

**#Objet : CC - SERVICE GE.FI.CO. - CENTIMES ADDITIONNELS AU PRÉCOMPTE  
IMMOBILIER - EXERCICE 2025 - RENOUELEMENT #**

---

Séance publique

**Service GEFICO**

Le Conseil communal,

Vu les articles 117 et 260 de la Nouvelle loi communale;

Vu l'article 464/1 du Code des impôts sur les revenus permettant d'établir des centimes additionnels sur le précompte immobilier;

Vu la délibération du Conseil communal du 20.12.2023 établissant des centimes additionnels au précompte immobilier pour l'exercice 2024;

Vu la situation financière de la commune;

Considérant que la situation financière de la commune requiert le maintien des centimes additionnels sur le précompte immobilier;

Sur proposition du Collège,

Arrête :

Article 1 : Il sera perçu pour l'exercice 2025, 3990 centimes additionnels au précompte immobilier.

Article 2 : Ce nombre de centimes additionnels est applicable aux biens qui sont soumis au précompte immobilier sur le territoire de la commune.

Article 3 : L'établissement et la perception des centimes additionnels se fait conformément au code des impôts sur les revenus.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,  
(s) Benjamin Goeders

Le Président,  
(s) Joris Poschet

POUR EXTRAIT CONFORME  
JETTE, le 06 janvier 2025

Par délégation de la Bourgmestre C. Vandevivere,

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre f.f.,

  
Benjamin Goeders



  
Benoît Gosselin